RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 D 01076
Numéro SIREN : 490 975 372
Nom ou dénomination : BURODOC

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2020 sous le numéro de dépôt 16270

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/16270

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Démission(s) de gérant(s)

Déposant :

Nom/dénomination : BURODOC

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 490 975 372

N° gestion : 2006 D 01076

Copie certifiée conforme
EM / 30/06/2020 14:01:20
N° de dépôt - 2020/16270 / 490975372

BURODOC
Société civile immobilière
au capital de 105 000 euros
Siège social : 68 quai de Paludate
33800 BORDEAUX
490.975.372 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 9 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 9 décembre,

A 14 heures 30,

Les associés de la société BURODOC, société à responsabilité limitée au capital de 105 000 euros, divisé en 105000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 68 quai de Paludate 33800 BORDEAUX, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société AC HUBERT MASSIE, représentée par **Monsieur Hubert MASSIE**,
titulaire de 7 000 parts sociales en pleine propriété ;

Société AC JEAN-PHILIPPE SEGUIN, représentée par **Monsieur Jean-Philippe SEGUIN**,
titulaire de 7000 parts sociales en pleine propriété ;

Société AC NICOLAS RAFFALOVICH, représentée **Monsieur Nicolas RAFFALOVICH**,
titulaire de 5000 parts sociales en pleine propriété ;

Monsieur Jean-Yves BEAUPIGNY,
titulaire de 4 parts sociales en pleine propriété ;

Monsieur Patrick BUREAU,
titulaire de 7 000 parts sociales en pleine propriété ;

Monsieur Philippe CHOLLET,
titulaire de 5 000 parts sociales en pleine propriété ;

Société FINANCIERE PATRIN, représentée par **Monsieur Christian PATRIN**,
titulaire de 16 000 parts sociales en pleine propriété ;

Monsieur Olivier LAFON,
titulaire de 5 000 parts sociales en pleine propriété ;

Copie certifiée conforme
EM / 30/06/2020 14:01:20
N° de dépôt - 2020/16270 / 490975372

Monsieur Stéphane LENOIR,
titulaire de 12 000 parts sociales en pleine propriété ;

Monsieur Jérôme NAKACHE,
titulaire de 16 000 parts sociales en pleine propriété ;

Madame Marine PATRIN,
titulaire de 10 000 parts sociales en pleine propriété ;

FINANCIERE 4R,
titulaire de 5 000 parts sociales en pleine propriété ;

Société SC LISE B, représentée par **Monsieur Jean-Yves BEAUPIGNY,**
titulaire de 9 996 parts sociales en pleine propriété ;

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme NAKACHE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision relative à la démission de Monsieur Christian PATRIN, cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Copie certifiée conforme
EM / 30/06/2020 14:01:20
N° de dépôt - 2020/16270 / 490975372

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Christian PATRIN de ses fonctions de cogérant notifiée le 3 septembre 2019 à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Monsieur Jérôme NAKACHE
Gérant

Monsieur Christian PATRIN
Gérant

Copie certifiée conforme
EM / 30/06/2020 14:01:20
N° de dépôt - 2020/16270 / 490975372